

ARCHIDIOCÈSE DE SHERBROOKE



Vers un nouveau réseau de
collaborations

Réfléchir ensemble à l'avenir d'une communauté

Message de
Mgr Luc Cyr, archevêque de Sherbrooke

Aux curés et aux administrateurs paroissiaux,
Aux animatrices et animateurs paroissiaux,
Aux membres des Équipes pastorales,
Aux modérateurs de la charge pastorale,
Aux membres des Assemblées de fabrique,
Aux membres des Équipes d'animation communautaire,
Aux forces vives œuvrant dans les paroisses,

Les options que nous avons prises dans le document *Vers un nouveau réseau de collaborations* avaient pour but d'assurer le maintien et même le développement des communautés au sein des paroisses plus larges maintenant établies dans l'archidiocèse. Cet objectif mobilise bien des énergies et des ressources. Grâce à des gens qui acceptent d'assumer de nouvelles responsabilités, des communautés chrétiennes de différentes tailles peuvent continuer à rassembler les fidèles et à être porteuses de la foi dans leur milieu. Je rends grâce à Dieu pour tous ces efforts qui sont mis de l'avant pour conserver une présence d'Église et porter un témoignage aux quatre coins de l'archidiocèse ainsi que pour les initiatives nouvelles qui sont développées.

Il arrive cependant que certaines communautés, malgré les efforts déployés, aient de la difficulté à poursuivre leur mission. Ce sont, la plupart du temps, le manque de ressources humaines acceptant



d'assumer des responsabilités et des problèmes financiers qui amènent des communautés chrétiennes à se demander si elles ne devraient pas en venir à s'intégrer à une autre communauté existante.

La décision qui est envisagée est importante. Dissoudre une communauté dans un village ou dans un quartier de ville, c'est rendre plus difficile pour certains fidèles l'appartenance à une communauté chrétienne; c'est aussi faire disparaître dans le milieu le témoignage de chrétiens qui se rassemblent et qui s'engagent. Une communauté qui disparaît, c'est la plupart du temps une décision pratiquement irréversible, puisqu'il est très difficile de recréer ce noyau humain et chrétien ou même de mobiliser les croyants pour un projet dans le milieu.

Pour s'assurer que cette décision soit la bonne, j'institue un processus à suivre lorsqu'une communauté envisage sa disparition :

1. La première étape consiste à contacter le vicaire général, le coordonnateur de la pastorale d'ensemble ou moi-même pour faire part du désir entériné par l'Équipe pastorale et l'Assemblée de fabrique d'entamer ce processus.
2. La deuxième étape est de réaliser, avec l'aide d'un membre des Services diocésains, une démarche de réflexion et de consultation auprès du plus grand nombre de personnes possible relativement à la situation de la communauté. Cette réflexion amènera également à envisager les options qui s'offrent à elle pour tenter de poursuivre la mission ainsi que les conséquences dans le milieu de sa dissolution.
3. Si, au terme du processus, il est convenu de fermer la communauté, une résolution de l'Assemblée de fabrique et une autre de l'Équipe pastorale expliquant la demande seront transmises à l'Archevêque qui décidera de cette suppression.
4. Pour ce qui est des démarches visant à disposer d'édifices, il faudra toujours suivre la procédure se retrouvant dans le *Recueil des décrets de l'archidiocèse*.

Je remercie déjà les personnes qui accompagneront les communautés dans un moment critique de leur existence. Je prie Dieu de nous éclairer quant aux choix à faire pour l'avenir de notre Église. Je compte sur la collaboration de toutes et tous pour que ces démarches se fassent dans un esprit d'accueil, de lucidité et de charité. Quelles que soient les options prises, demeurons toujours animés d'un souci d'annoncer l'Évangile et de vivre en Église.

+ Luc Cyr,
Archevêque de Sherbrooke

15 avril 2015

